



**TARN-ET-GARONNE  
AMÉNAGEMENT**

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

**COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 18 DECEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le 18 du mois de décembre (18.12.2023) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 11 décembre 2023, s'est assemblé en présentiel (salle de la Commission Permanente à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

**DELIBERATION N°12/2023-02  
SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE M49 « MAITRISE DE L'EAU »  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

<b>Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix</b>	
<b>Nombre de membres présents : 8, soit 262 voix</b>	<b>M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire), M. Patrick PRADINES (Délégué suppléant), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire),</b>
<b>Nombre de membres représentés : 5, soit 166 voix</b>	<b>Mme BOURDONCLE Catherine (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. CROS, M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE, Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. TERRENNE, M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN</b>
<b>Nombre de membres absents excusés : 7, soit 227 voix</b>	<b>Mme NEGRE Marie-Claude (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire)</b>
<b>Quorum : 328 voix</b>	<b>Atteint</b>

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Emmanuel CROS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération du Comité syndical n°12-2022/02 du 6 décembre 2022 portant modification des statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique et actant le changement de nom du syndicat en Tarn-et-Garonne Aménagement ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°82-2023-02-21-0001 du 21 février 2023 portant modification des statuts du syndicat ;  
**Vu** la délibération n°04/2023-04 du 3 avril 2023 portant création d'un budget annexe « Maîtrise de l'eau » (nomenclature M49) ;

---

La modification des statuts actée par arrêté préfectoral n°82-2023-02-21-0001 du 21 février 2023 permet au syndicat d'exercer désormais en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande la partie de la compétence d'approvisionnement en eau telle que définie à l'article L211-7 du Code de l'environnement (item 3), portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles, dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

Cette partie de compétence relève d'un service public administratif (SPA). Les opérations liées à son exercice sont donc suivies en principe dans le budget principal M57 de la collectivité.

De plus, dans la mesure où cette partie de compétence est financée par des contributions budgétaires des membres du syndicat, celui-ci ne peut être assujettie à la TVA.

---

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME** le budget annexe « Maîtrise de l'eau » (nomenclature M49) créé par délibération n° 04/2023-04 du 03 avril 2023, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **DECIDE** que le suivi de cette activité sera désormais assuré dans le budget principal M57 du syndicat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture  
le **19 DEC. 2023**

Fait à Montauban, le 18 décembre 2023

Et de la publication le **29 DEC. 2023**

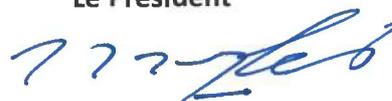
**Le Secrétaire de séance**



**Emmanuel CROS**

**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Aménagement**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex  
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

**Le Président**



**Jean-Michel BAYLET**

## AR Préfecture

### Suppression du budget annexe M49 « Maîtrise de l'Eau »

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20231218-12202302-DE

Numéro d'acte : 12202302

Date de décision : 18/12/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : 12 2023 02 suppression BA Maîtrise de l'Eau.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

---

Date d'envoi de l'acte : 19/12/2023 11:29:51

**Date de réception de l'AR : 19/12/2023 11:30:03**